

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL 02 OCTOBRE 2019

2019/50 - DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Les crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2019 font l'objet en cours d'année de modifications.

Aussi, il vous est proposé les modifications à intervenir dans nos documents budgétaires (section investissement).

ADOPTE A LA MAJORITE,

Abstentions : Mme ACS - M. HENRI - M. DUEZ - M. MOMBOISSE.

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme